AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région Bulletin N° 41 de février 1964 4 Février 1964

ABONNEMENTS

Nous rappelons que les abonnés qui n'auront pas effectué leur versement au titre de 1964 dans les tous prochains jours risquent de voir le service du bulletin assez rapidement suspendu.

Les versements doivent être effectués exclusivement au C.C.P. de la Station dont l'intitulé est inscrit en tête de chaque bulletin.

Nous rappelons enfin que les tarifs sont inchangés par rapport à 1963.

Pour toutes autres précisions, se reporter au bulletin du 21 novembre 1963 (page 81).

LES TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Pendant la période hivernale, certains parasites animaux (insectes, acariens) et végétaux de la vigne sont justiciables de traitements antiparasitaires ou de mesure d'hygiène générale agissant sur les formes de conservation de ces parasites.

Parmi les parasites les plus fréquemment nuisibles dans les vignobles de la région RHONE-ALPES, on peut citer notamment: l'Esca ou Apoplexie, l'Excoriose, les Cochenilles, l'Acariose, l'Erinose et le Phylloxéra gallicole.

ESCA ou APOPLEXIE - Cette maladie causée par un champignon peut présenter soit une évolution lente n'intéressant souvent qu'une partie de la souche, soit une forme brutale (Apoplexie) qui se caractérise par le flétrissement rapide du feuillage. La souche attaquée meurt brutalement en Juillet-Août pendant les fortes chaleurs.

L'Esca se manifeste le plus souvent sur des vignes âgées de plus de quinze ans, mais des attaques sont parfois observées sur de jeunes vignes. Le champignon pénètre par les plaies de taille et plus particulièrement par les grosses plaies.

La pulvérisation d'une solution à base d'arsénite de soude à la dose de 1250 grammes d'arsenic par hectolitre, soit 5 litres de spécialité commerciale titrant 250 grammes d'arsenic par litre donne de bons résultats; ce traitement doit être effectué au moins 10 jours après la taille et avant le gonflement des bourgeons. Il est conseillé de traiter deux années de suite.

Pulvériser abondamment sur les plaies de taille récentes et anciennes, avec un pulvérisateur muni d'un jet à cône étroit, en évitant les bois de taille pour ne pas brûler les bourgeons.

L'arsénite de soude étant un produit très toxique, il convient de prendre toutes les précautions voulues au cours du traitement: ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer, porter des gants de caoutchouc si l'on a des gerçures ou des écorchures aux mains.

EXCORIOSE - Cette maladie cryptogamique doit surtout retenir l'attention des viticulteurs dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Elle se caractérise par les symptômes suivants: empattements des sarments épaissis et cassants - sarments crevassés - écorce présentant des plages blanchâtres avec des ponctuations noires. Pour lutter contre cette maladie, appliquer un traitement au moins 15 jours avant le débourrement avec une solution d'arsénite de soude ou une bouillie à base d'huiles jaunes ou de colorants nitrés.

COCHENILLES - Ces parasites provoquent l'apparition de fumagine sur les feuilles et les sarments. Pour les combattre, les traitements d'hiver sont les plus efficaces.

Utiliser une bouillie à base d'huile d'anthracène ou d'huile d'anthracène jaune à la dose indiquée par le fabricant; les huiles de pétrole (huiles blanches, huiles jaunes de pétrole, oléoparathions, oléomalathions et oléodiazinons) sont contre-indiquées sur le Gamay.

Apporter le plus grand soin à la pulvérisation afin de bien lessiver les souches car les cochenilles sont souvent dissimulées dans les anfractuosités des écorces; il est d'ailleurs recommandé d'opérer avec un pulvérisateur à forte pression.

Ce traitement doit être effectué après la taille, pendant le repos complet de la végétation.

ACARIOSE - Cette affection dûe à des acariens microscopiques se manifeste depuis plusieurs années dans d'assez nombreux vignobles du Beaujolais, ainsi que dans d'autres régions viticoles de la Circonscription (vignobles de Savoie notamment).

C'est après le débourrement que les symptômes d'Acariose sont les plus caractéristiques. La croissance de certains bourgeons semble arrêtée et les entrenoeuds restent courts; les jeunes feuilles deviennent petites, frisottées et sont généralement très duveteuses à la face inférieure.

Les pieds très atteints ne se développent pas normalement; on constate souvent une émission de pousses secondaires qui donnent aux souches un aspect buissonnant caractéristique et dans le cas d'attaque grave les grappes peuvent même avorter.

Les dégâts sont surtout accusés et importants lorsque les conditions climatiques sont peu favorables à un départ rapide de la végétation; très fréquemment les vignes atteintes au printemps subissent une deuxième attaque en août.

On prévient l'apparition de l'Acariose en détruisant les acariens qui hivernent sur les souches soit par un traitement appliqué 2 à 3 semaines avant le débourrement avec une huile d'anthracène jaune (dose indiquée par le fabricant), soit par un traitement appliqué juste avant le débourrement - stade "bourgeon dans le coton" - avec une bouillie sulfocalcique, un polysulfure alcalin, un soufre micronisé ou un oléoparathion. Ces traitements agissent également contre l'ERINOSE dont les dégâts se caractérisent par des boursoufflures à la face inférieure des feuilles avec apparition en-dessous d'un feutrage blanc rosé, puis brunâtre.

PHYLLOXERA GALLICOLE - Le Phylloxera gallicole qui hiverne sous la forme d'oeufs se développe parfois abondamment sur certains hybrides producteurs directs (S.V. 18.315). Les galles provoquées par les piqûres des larves apparaissent à la face inférieure des feuilles.

Les dégâts généralement sans importance économique peuvent toutefois amener un affaiblissement marqué de la végétation lorsque les galles sont très nombreuses. Le traitement d'hiver aux huiles d'anthracène est efficace contre ce parasite.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX